

# **PROCES VERBAL**

## **DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL**

### **Du Vendredi 30 Juillet 2010**

*Le Conseil Municipal s'est réuni le trente Juillet 2010 sur la convocation du Maire en date du vingt quatre Juillet 2010.*

*Tous les conseillers étaient présents, exceptés, Mme BELLENEY Jocelyne, Mr MEUNIER Yannick, Mme PIDOUX Valérie et Mr SEGUIN Didier, excusés, et de Mr BLANC Frédéric, absent.*

*Mme COURTOIS-BENDAHDANE Catherine lit le PV de la réunion du 18 Juin 2010 : celui-ci est adopté à l'unanimité.*

*Mr LEGRAIN Frédéric est élu secrétaire de séance.*

#### **Renforcement voirie communale : choix de l'entreprise retenue**

Le Maire informe le Conseil Municipal que suite à la consultation des entreprises par procédure adaptée, la Commission d'ouverture des plis a attribué le marché à l'entreprise STD, agence SREG EST de Chemaudin (25320) pour un montant de 128.369,00 € HT, soit 153.529,32 € TTC.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré (8 pour, 1 abstention) :

- Approuve le choix de la Commission
- Autorise Mr le Maire, à signer le marché avec l'entreprise STD, ainsi que toutes les pièces contractuelles s'y rapportant dès réception de l'autorisation de commencer les travaux du Conseil Général du Doubs.

#### **Point sur les travaux en-cours**

Installation des panneaux photovoltaïques : M. le Maire expose aux conseillers municipaux que les panneaux sont posés sur le préau et le raccordement ERDF entre le coffret et le réseau est réalisé. Les travaux de zinguerie seront réalisés en fin de semaine 31. Les onduleurs seront posés semaine 32, la mise en service n'est pas encore programmée.

Travaux de réhabilitation du réseau du Bochet : M. le Maire indique que les vannes de départ ont été changées en 2009, les tuyaux ont été nettoyés sur environ 400 mètres linéaires. Une vanne a été installée dans la pâture de M. Hazard. Le captage a été nettoyé et protégé, M. Jay doit mettre une vanne de fermeture en dessous du réservoir. Le réservoir sera nettoyé semaine 31 ou 32. Nous ferons le point après le nettoyage et nous attendrons l'an prochain pour d'autres travaux, si nécessaire.

Projet d'aménagement du centre bourg : Mme HUNSINGER Marie-Pierre fait le compte rendu de la réunion du 12/07/10 et nous présente plusieurs projets de réhabilitation du bâtiment. Un seul a été retenu pour le moment : une petite supérette et une cantine à l'étage supérieur. L'élaboration d'un cahier des charges avec un budget travaux (avec ou sans tranche) est nécessaire. Le cahier des charges sera soumis au Conseil Municipal lors de la prochaine réunion.

#### **Contrat épandage des boues**

Les conventions établies entre la Mairie et Mrs Rougeot Jean-Marc et Tournier Michel sont reconduites selon les plans d'épandage, prescriptions et surfaces prédéfinies. Le Conseil Municipal approuve cette reconduction à l'unanimité, et donne pouvoir à Mr le Maire pour signer les conventions.

### Plan d'action pour le logement des personnes défavorisées

Dans le cadre d'une démarche de solidarité, le Conseil Général sollicite les communes afin qu'elles apportent leur contribution aux deux dispositifs qui s'inscrivent dans les priorités définies tant au plan départemental que national, en faveur des ménages les plus en difficulté sachant que le niveau attendu de notre participation est de 0,61 € par habitant pour le Fonds de solidarité pour le logement (FSL) et de 0,30 € par habitant pour le Fonds d'aide aux accédants à la propriété en difficulté (FAAD). Le Conseil Municipal émet un avis favorable (8 pour, 1 abstention) à poursuivre cette participation de 0.61 € pour le FSL et de 0.30 € pour le FAAD à compter de l'année 2010

### Assistance juridique cimetière

M. le Maire informe le Conseil Municipal que la commune de LAVERNAY a bénéficié du soutien juridique du Groupe ELABOR, spécialiste en matière de législation funéraire. ELABOR propose de reconduire l'assistance juridique annuelle échue au tarif de 530 € HT. Après avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à la majorité (8 pour, 1 abstention) de renouveler l'assistance juridique d'ELABOR et autorise M. le Maire à signer tous les documents se rapportant à cette prestation.

### Rapport annuel 2009 sur le prix et la qualité du service d'élimination des déchets

Par décret n° 2000-404 du 11 mai 2000, M. le Maire présente au Conseil Municipal le rapport annuel sur le prix et la qualité du service d'élimination des déchets, année 2009, établi par la Communauté de Communes des Rives de l'Ognon compétente pour la collecte des déchets ménagers : ordures ménagères, tri, verre et entretien des points d'apports.

### Budget service énergie photovoltaïque : ouverture de crédits supplémentaires au C / 2157 : aménagement matériel

M. le Maire explique au Conseil Municipal que les travaux de pose de panneaux photovoltaïques nécessitent quelques petits travaux supplémentaires (travaux pour la pose des coffrets EDF) et qu'il faut prévoir des crédits supplémentaires. Après avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité d'ouvrir des crédits supplémentaires au C / 2157 d'un montant de 500.00 €, cette somme sera prélevée sur le C / 020 : dépenses imprévues (section d'investissement).

C / 2157 : + 500.00 €

C / 020 : - 500.00 €

### Aménagement de la source du Bochet : ouverture de crédits supplémentaires au C / 2315

M. le Maire fait le point sur les travaux d'aménagement de la source du Bochet qui suite à des imprévus nécessitent l'ouverture de crédits supplémentaires au C / 2315. Après avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à la majorité (6 pour, 3 abstentions) d'ouvrir des crédits supplémentaires d'un montant de 3 000.00 €, somme qui sera prélevée sur l'excédent du budget de fonctionnement 2010.

C / 2315 : + 3 000.00 €

C / 021 : + 3 000.00 €

C / 023 : + 3 000.00 €

**Droit de préemption urbain**

M. le Maire informe le Conseil Municipal que la commune de Lavernay ne souhaite pas exercer son droit de préemption urbain sur la vente de la parcelle ZC 68, située 12 rue des Grandes Fosses.

**Dénomination de rue**

M. le Maire informe le Conseil Municipal que dans le lotissement de M. RIBEIRO une maison jumelée est terminée et qu'il y a lieu de déterminer le nom de la rue. Après avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à la majorité (6 pour, 3 contre) que la rue s'appellera rue de Crovey comme le lieu-dit le plus proche.

**Questions diverses**

M. CLERGET Damien demande des explications à Mme HINSINGER Marie-Pierre sur la commission développement durable, qui selon lui, ne fonctionne pas. La commission se réunira en Septembre pour revoir son organisation.

Mme DUQUET Karine souligne que la fête du 14 Juillet a été une totale réussite et le Conseil Municipal se félicite de la forte participation des villageois à ce temps fort de la vie municipale. M. le Maire remercie l'orchestre « Doubs Notes » qui a animé la soirée.

Des vols ont été commis dans le village dans la nuit de dimanche à lundi.

M. BOUJU Bruno signale que les Chantiers Départementaux pour l'Emploi d'Insertion (CDEI) ont effectué des travaux dans notre commune ainsi que le nettoyage du ruisseau aux abords du pont.

Mme COURTOIS-BENDAHDANE Catherine demande de rappeler qu'il est interdit de brûler des végétaux ou autres déchets à moins de 200 mètres des habitations..

**L'ordre du jour étant épuisé, la séance est close à 22h50  
La prochaine réunion aura lieu le Vendredi 17 septembre 2010**